# La lettre UNFP 72 bis

Octobre 2008

# Jusqu'à la grève !

***Nous irons jusqu'au bout pour défendre les intérêts du football professionnel français et nos droits…***

U·N·F·P
Notre parole, celle des joueurs

Union Nationale des Footballeurs Professionnels

# A qui profite le crime ?

*« Ce n'est pas le girouette qui tourne, c'est le vent... »*

**Edgar Faure**

On ne change pas un Conseil d'administration qui gagne...

L'adage pourrait donc s'appliquer à la Ligue nationale qui, au tournant des années 90 et sur les recommandations du rapport Sastre, a bâti son gouvernement en y incluant petit à petit les différentes familles.

Car qui, à part certains présidents – pas tous ! –, pourrait prétendre que le football professionnel français, qui se soucie en priorité de l'intérêt général, est aujourd'hui mal gouverné ?

Qui pourrait affirmer, à part certains présidents – les mêmes ! –, que le dialogue social qui prévaut chez nous, et qui a aujourd'hui gagné l'Europe et demain peut-être le monde en s'inspirant du modèle français, est porteur de tous les maux de notre football professionnel ?

Dans cette lettre, que nous avons voulu entièrement consacrée à la gouvernance de la Ligue et au combat que l'UNFP mène avec les autres familles pour que perdurent, au-delà de la plus élémentaire des démocraties, la solidarité, l'équité, le sens des responsabilités, le respect de chacun et le dialogue, nous allons essayer de comprendre pourquoi et comment les présidents – pas tous ! – veulent changer les règles de jeu démocratique, fouler au pied les commissions (juridique, discipline, sociale, appel), avant de s'attaquer – c'est possible – aux statuts des uns et des autres ou à la DNCG...

Car pourquoi les présidents voudraient-ils le pouvoir, si ce n'était pour remettre en cause un système qui, sans être parfait évidemment, fonctionne plutôt très bien ? Un système à l'intérieur duquel chacun, y compris les présidents, est écouté et entendu. Un système à l'intérieur duquel le jeu démocratique fonctionne et permet à chacun, y compris les présidents, de défendre ses idées, de faire adopter ses propositions. Les exemples ne manquent pas.

Le Conseil d'administration de la LFP, tel qu'il est aujourd'hui composé, est garant de la pérennité du football professionnel. Il est impartial et indépendant, quand on voudrait qu'il devienne juge et partie.

Les présidents, une fois encore, se trompent de combat. Frédéric Thiriez, aussi. Il se dit aujourd'hui prisonnier d'une promesse électorale faite aux présidents. Il nous a fait, dans le bureau du président de la FFF et en présence de Jean-Pierre Escalettes, la promesse de ne pas toucher à la composition du Conseil d'Administration de la Ligue, alors qu'il venait réclamer notre soutien pour sa réélection.

Le président de la LFP n'a pas pu oublier cette promesse. Nous ne l'avons pas oubliée. Si le vent ne l'emporte pas, la grève le fera.

**Philippe Piat et Sylvain Kastendeuch**
**Coprésidents de l'UNFP**

« Moi, je suis pour que tout le monde existe. Et j'aime beaucoup les présidents, mais le foot, ce sont d'abord les joueurs et les entraîneurs. Il n'est pas question d'avoir (au sein de la LFP, Ndlr) une dominante joueurs, entraîneurs ou présidents : il doit y avoir une certaine parité, un certain consensus qui fait qu'ensemble, on avance... »

(Bernard Laporte, ministre des Sports)

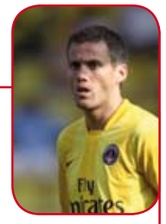

« Je suis solidaire de l'UNFP. Je suis prêt à faire la grève. Si tous les joueurs restent solidaires, il n'y aura pas de problème... »

(Mickaël Landreau, Paris Saint-Germain FC)

**La lettre de l'UNFP - N° 72 bis (octobre 2008) Prix : 1, 5 €.**
Publication éditée par l'**Union Nationale des Footballeurs Professionnels**
(32, rue Feydeau, 75002 Paris - Tél. : 01 40 39 91 07 ; fax : 01 42 36 22 21).
Directeur de la publication : Philippe Piat
Directeur de l'information/Rédacteur en chef : Stéphane Saint-Raymond (presse@unfp.org)
Rédaction : Stéphane Burchkalter - Directeur de la communication : Manuel Piumi (m.piumi@unfp.org) Conseillers : Jean-Jacques Amorfini, René Charrier, Sylvain Kastendeuch, Philippe Piat. - Publicité : Régis Garrault (rgarrault@unfp.org), Manuel Piumi - Photos : Flashpress, Stéphane Saint-Raymond. - Réalisation : Groupe YIN. Impression : Action Plus (Paris/Bastia) 01 48 97 32 61.
Visitez notre site : www.unfp.org



# L'appel à la grève...

Persuadés que le changement de gouvernance de la LFP nuirait aux intérêts du football français, les responsables syndicaux des joueurs, des entraîneurs, des arbitres et des administratifs ont lancé un mot d'ordre de grève pour les championnats de L1 (10e journée) et de L2 (12e journée), les 24, 25 et 26 octobre.
Bien qu'absents à la réunion du jeudi 2 octobre à Paris, les représentants des médecins se sont déclarés solidaires du mouvement, tout comme les kinés et les préparateurs physiques qui, eux, ne siègent pas au CA de la Ligue.

*Jean-Jacques Amorfini (UNFP), Philippe Leduc ( UNAF), Pierre Reppelini (Unecatef), Philippe Piat (UNFP), Sylvain Kastendeuch (UNFP), Patrick Razurel (Snaaf), Alain Belsoeur (Snaaf).*

*« Il y a chez nous beaucoup de solidarité par rapport au mouvement qui est en train de se développer en France. Nous sommes tous conscients qu'il peut se passer des choses à l'avenir. Nos craintes, c'est de ne plus être représentés à la Ligue de football professionnel et de ne plus avoir notre mot à dire au Conseil d'administration de la LFP. Le système fonctionne très bien, il n'y a pas de raisons que cela change. Nous avons envie de nous faire respecter et de nous faire entendre, peu importe qui se trouve en face comme présidents. Nous sommes prêts à suivre le mouvement. Et une grève, ça veut bien dire que nous ne jouerons pas ! »*

(Rémi Vercoutre, Olympique Lyonnais)

« Défendre notre profession, cela veut dire défendre aussi les arbitres.
Car, demain, les présidents pourront très bien décider d'engager quarante-cinq arbitres et les former. Qu'ils soient français ou pas. Elle sera où, ensuite, leur indépendance ?
Et si cela se passait mal à l'avenir, pensez-vous que les tarifs des billets, le merchandising et le spectacle seraient les mêmes ? Je ne crois pas. Il s'agit donc d'un problème qui concerne tout le monde. »

(Steve Savidan, SM Caen)

« Ce n'est pas que cela se passe mal avec notre président, mais il faut que tout le monde ait son mot à dire. Nous voulons être respectés et garder la maîtrise de notre carrière. Il est important d'être solidaire. S'il faut faire grève pour que ça aboutisse, nous la ferons. Si les présidents ont le monopole, ils feront ce qu'ils veulent. »

(Rio Mavuba, Lille OSC)

**« S'il faut faire grève, nous ferons grève. Nous sommes solidaires. »**

(Grégory Malicki, Lille OSC)

# Ligue et CA mode d'emploi

## Qu'est-ce qu'une ligue professionnelle ?

Une discipline sportive professionnelle est, en France, organisée et gérée par une ligue professionnelle, qui détient ses prérogatives de la Fédération.

Toute ligue nationale, constituée sous forme d'association loi de 1901 - et non sous forme de SA ou SARL, comme le sous-entend l'UCPF -, a une indépendance juridique bien circonscrite.

Ses décisions de gestion, réglementaires et disciplinaires, demeurent sous le contrôle de la Fédération nationale concernée ; les actes ou mesures qu'elle prend empruntent la nature, administrative ou privée, des actes ou mesures de la Fédération dont elle dépend.

Ce modèle d'organisation générale, adopté par la plupart des systèmes européens a, en vérité, pour raison d'être un maintien d'un lien de complémentarité et de solidarité entre le secteur des activités sportives amateurs et celui des activités sportives professionnelles.

## Quel est son rôle ?

Le rôle d'une ligue professionnelle (comme établi par la loi française) est de faire la promotion d'une discipline sportive dans son ensemble en y associant tous les acteurs et de contribuer à son développement.

Ce n'est pas, comme le dit l'UCPF, une PME à la solde des patrons qui doivent pouvoir décider seuls de l'avenir de celle-ci, au motif que les ressources de la Ligue appartiendraient aux seuls présidents…

## A qui appartient l'argent de la Ligue ?

Les ressources, qui alimentent la Ligue de football professionnel, n'appartiennent pas aux présidents ! Ceux-ci ont, pourtant, la fâcheuse habitude de considérer que cet argent est le leur…. Mais c'est l'argent de la Ligue, de tous les acteurs qui la composent : clubs (et non pas présidents, ce qui est différent !), joueurs, entraîneurs, administratifs, arbitres, médecins…

Cet argent contribue à promouvoir le football professionnel dans son ensemble. Il n'est pas destiné à appartenir qu'à quelques clubs ou présidents de clubs… comme certains aimeraient à le penser !

L'argent de la Ligue n'appartient pas aux présidents, mais au football professionnel… Et le football professionnel, ce n'est pas les présidents…

Si notre sport génère autant d'argent, c'est qu'il existe un spectacle de qualité. Or, ce spectacle dépend, en premier lieu, des hommes de terrains : des joueurs, des entraîneurs, des arbitres.

A qui fera-t-on croire que les télés payent pour voir un président dans les tribunes ? A qui, si ce n'est peut-être à certains présidents ?

Pourquoi toutes les ressources du football devraient alors être contrôlées par les seuls présidents de club ?

## Quelles sont les attributions du Conseil d'administration ?

(article 24 des statuts de la LFP)

« Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Ligue de Football Professionnel. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des prérogatives expressément attribuées, par les présents statuts, à l'assemblée générale.

Le rôle du Conseil d'administration est notamment :

- de veiller au respect de la légalité et à l'application des statuts et règlements de la Ligue ;
- d'établir le règlement intérieur de la Ligue pour le proposer à l'adoption de l'assemblée générale ;
- d'établir le règlement administratif de la Ligue et le règlement des compétitions qu'elle organise ;
- de décider des ventes, échanges, achats, baux, quittances, mainlevées, marchés, transferts de valeurs ;
- d'autoriser les emplois de fonds et les retraits ;
- de nommer le directeur général ;
- de désigner les membres des commissions.

Les membres représentant les dirigeants du football professionnel en Conseil fédéral de la FFF sont proposés par le Conseil d'administration de la LFP au vote de l'Assemblée fédérale, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la FFF »

## Comment est composé l'actuel Conseil d'administration ?

11 présidents de club et 1 représentant de l'UCPF, 2 représentants de l'UNFP, 2 représentants de l'Unecatef, 1 représentant des arbitres, 1 représentant des administratifs, 1 représentant des médecins, 1 représentant de la FFF et cinq membres indépendants dont le président de la LFP.

Même si le système actuel fait déjà la part belle aux présidents, qui disposent de 12 des 25 sièges, il s'agit d'un équilibre tout à fait cohérent pour administrer le football professionnel. Ni les présidents, ni les familles de salariés ne disposent de la majorité : celle-ci est orientée par les indépendants, ce qui alimente la notion d'équilibre et de paritarisme absolument indispensable pour la bonne gestion d'un sport professionnel.

Les membres indépendants agissent donc comme les garde-fous d'un système qui donne à chacun les moyens de s'exprimer, de proposer, d'innover. Ils peuvent ainsi, selon les dossiers ou les projets, faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Ils ont donc un rôle important à jouer en défendant sans cesse l'intérêt général ou supérieur, qui n'est pas la somme des intérêts particuliers…

C'est aussi le rôle dévolu au représentant de la FFF, qui donne délégation à la LFP de la gestion du football professionnel en France.

## Employeurs-salariés : les accords sont-ils possibles ?

Au CA de la Ligue, on peut considérer que les employeurs défendent généralement leurs propres intérêts, avant même de défendre ceux de leur corporation. Les différences sont notoires, parce que les intérêts divergent, notamment entre les clubs dits riches et ceux qui le sont moins. Ce que la presse appelle les grands clubs et les petits clubs.

Ce n'est pas à vous, les joueurs, que l'on expliquera que cette notion ne pèse pas bien lourd face à la réalité du terrain, même si une hiérarchie semble s'être dessinée, ces dernières années, en France…

Qui peut assurer que Lyon, dans deux ou trois ans, ne retournera pas en Ligue 2 pendant plusieurs saisons comme ce fut le cas dans les années 80, comme Bordeaux hier, comme l'OM en son temps, comme Lens aujourd'hui ?

Qui se souvient que Reims a fait trembler l'Europe du football et que de petits hommes Verts ont envahi le Vieux Continent ?

Grands clubs, petits clubs, cela ne veut donc strictement rien dire en France si l'on se place sur le long terme. Ce qui compte, c'est d'assurer la pérennité du football professionnel et c'est à cela que doit travailler la Ligue, pas à servir les intérêts des plus puissants.

S'ils n'avancent donc pas forcément en rang serré et d'un même pas, les employeurs savent, au contraire, oublier leurs divergences dès qu'il s'agit d'aller contre les familles, et plus particulièrement contre les joueurs d'autant que l'UNFP – forte de son expérience, puisque créée en 1961 – mène souvent la fronde. Ils oublient, du même coup, le rôle essentiel joué par les familles au sein même d'une instance où elles ont leur place conformément à la loi, et à l'intérieur de laquelle elles doivent peser de tout leur poids et ne pas servir de caution, au mieux de faire-valoir.

Qu'aurait été la dernière répartition en date des droits télévisuels sans l'intervention des familles de salariés pour lesquelles la solidarité n'est pas un vain mot ? Combien de clubs de Ligue 2, voire de Ligue 1 auraient été laissés sur le bord de la route à se partager les miettes du festin sans la volonté des familles de redistribuer le plus égalitairement possible l'argent venu de la télévision ?

Que se passerait-il, aujourd'hui, si le syndicat des joueurs n'avait pas accepté qu'une partie des salaires (30%) puisse, à partir d'un certain niveau de revenu, être versée en droit à l'image afin de voir les clubs réaliser d'importantes économies sur les charges patronales ? La mesure devait permettre aux clubs français, qui croulaient nous disait-on sous le poids des charges, de rattraper tout ou partie de leur retard sur les clubs étrangers avec l'ambition affichée d'aller décrocher une troisième Coupe d'Europe.

Lorsque les propositions sont frappées au sceau du bon sens, il n'y a aucune raison pour les familles d'aller à contre-courant de l'histoire, de l'évolution nécessaire.

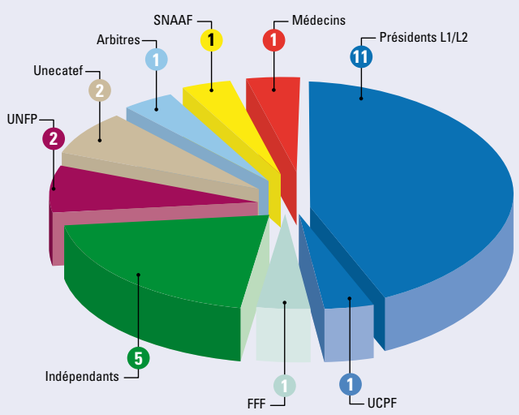


Le Conseil d'Administration actuel

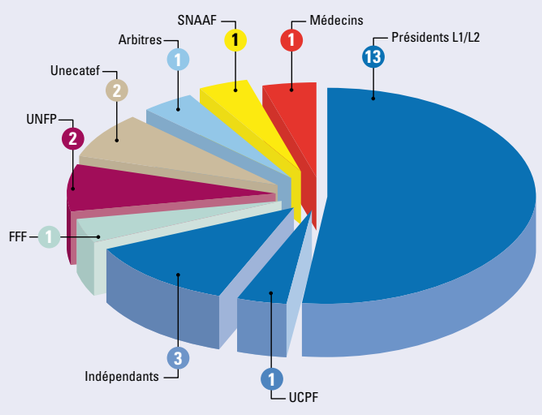


Le projet de l'UCPF

***Dans le projet de l'UCPF, outre le passage de 12 à 14 présidents qui donnerait déjà la majorité absolue aux employeurs, la nomination par l'UCPF des membres indépendants (qui doivent, aujourd'hui, être cooptés par deux familles) fait que les membres en question, qui ne seront plus du tout indépendants, agiront sous le contrôle et sous la dictée des présidents. Ce qui porte donc à 17 le nombre des présidents. 17 membres du 25, inutile de vous faire un dessin…***

***Alors, bien sûr, les familles conservent leurs sièges, mais leur pouvoir sera réduit à néant, comme le sera leur force de proposition, d'opposition. A quoi sert-il d'avoir une voix ou deux, si personne ne vous écoute, ne vous entend ?***

## En quoi la composition actuelle du CA gène-t-elle les présidents ?

C'est un petit jeu auquel vous pouvez vous adonner. Demandez à un président en quoi la composition actuelle du CA le gêne. Demandez-lui si l'urgence actuelle est bien de changer la composition d'un conseil, élu en septembre 2008 pour quatre ans. Demandez-lui, surtout, qu'il argumente, qu'il trouve des exemples qui font que le gouvernement actuel de la LFP a freiné l'évolution du football professionnel français.

Les présidents sont dans l'incapacité de répondre, justement parce qu'il n'y a rien, dans le fonctionnement actuel du CA de la Ligue, qui peut justifier qu'on veuille, dans l'urgence, changer le rapport de forces existant.

On ne veut jamais le pouvoir total sans avoir l'intention de l'exercer. Si les présidents souhaitent obtenir plus que la majorité absolue au sein du CA, c'est donc bien pour pouvoir mener à terme quelques projets aujourd'hui inavouables.


4 5

# Et si les présidents de club avaient la majorité absolue au CA…

Si les présidents de club avaient la majorité absolue au Conseil d'administration de la LFP, le CA ne serait plus, on l'a vu, qu'une simple chambre d'enregistrement où les dirigeants pourraient agir à leur guise, sans le moindre contre-pouvoir et sans avoir de comptes à rendre.
En se référant à l'Article 24 des statuts de la LFP concernant les compétences du CA, les employeurs pourraient…

- Modifier et/ou faciliter les relations entre les clubs et permettre des ententes (conventions financières avec garanties, options de remboursement) pour l'acquisition de joueurs (art.105) ;
- Conclure avec des personnes morales des conventions entraînant la cession ou acquisition totale ou partielle des droits patrimoniaux (fixation indemnités) lors de la mutation d'un ou plusieurs joueurs (art.106) ;
- Procéder à la répartition des ressources financières chaque saison (art.107);
- Eviter la rétrogradation de club faisant l'objet d'un jugement d'ouverture de redressement judiciaire ;
- Inclure des clauses libératoires dans les contrats de joueurs (art.112) ;
- Faire disparaître les sanctions disciplinaires contre les dirigeants de clubs qui ne respecteraient pas les règlements de la LFP (art.113) ;
- Modifier les conditions générales de participation aux compétitions organisées par la LFP (art.114) ;
- Faire participer aux compétitions des clubs autres que ceux ayant un statut pro à condition que la disparition du numéro d'affiliation soit effective ;
- Faire disparaître des contraintes techniques et logistiques pour organiser des rencontres (art.116) ;
- Faire modifier mesures et dispositions liées à l'homologation des contrats et à la qualification des contrats (art.121 à 132) ;

Et comme si cela ne suffisait pas, ils pourraient également modifier la composition des différentes commissions et ne nommer que des personnes qui leur seraient favorables, tout en excluant les familles.
Ils pourraient également s'arranger pour faire perdre à la DNCG et à la Commission juridique l'indépendance pourtant obligatoire à leur bon fonctionnement et garante de leur maintien.
On pourrait tout à fait imaginer, également, les voir s'attaquer à la Commission d'organisation des compétitions afin de modifier la formule du championnat, par exemple. Qui empêcherait les présidents de modifier le règlement des championnats professionnels de Ligue 1 et de Ligue 2, d'inventer de nouvelles règles concernant les installations sportives…
Il serait également légitime de s'interroger sur l'avenir de la Commission sociale et d'entraide.
Chacun l'a compris : les clubs auraient donc la possibilité d'être juges et parties dans la gestion du football professionnel en ayant la mainmise totale sur les commissions censées les contrôler.
La Ligue de football professionnel, dont la gestion devrait appartenir à tous les acteurs, ses acteurs, serait entre les mains d'une seule corporation.

## Et le dialogue social ?

A contre courant de l'histoire, ces dernières saisons, les relations sociales et de dialogue avec les présidents de clubs sont, en France, devenues disons… compliquées. Le dialogue social s'est limité aux seules discussions liées à la formation et aux moyens pour les clubs de bloquer les jeunes joueurs sous contrat.
L'UCPF a ainsi systématiquement évacué d'autres sujets de discussion ou de négociation. Puisqu'il ne répond plus qu'aux préoccupations des présidents, le dialogue social a été vidé de sa substance et de son sens.
A la lumière de cette situation, et compte tenu des prérogatives en matière réglementaire du CA de la LFP, si les modifications statutaires voulues par les Présidents de clubs voyaient le jour et se concrétisaient, il est bien évident que le dialogue social au sein du football professionnel n'aurait plus aucun intérêt pour les présidents.
Il est tout à fait vrai que la volonté actuelle de modifier la représentativité au CA de la LFP n'aura aucun impact direct sur les droits sociaux des joueurs, leurs contrats, leurs acquis et la Charte du football professionnel. Mais quel serait l'intérêt pour les clubs de poursuivre le dialogue avec les joueurs et d'améliorer le statut social du footballeur professionnel si les présidents peuvent avancer par voie réglementaire, en bénéficiant de la majorité, de manière systématique et implacable ?
En effet, les prérogatives du CA en matière réglementaire sont considérables et de nombreuses dispositions ont un impact direct sur les contrats et les mutations de joueurs (entre autres !).
Quelles seraient les armes à disposition des familles pour relancer le dialogue social ?
Comment les clubs auraient-ils l'obligation de négocier l'évolution de la Charte et du statut social des joueurs professionnels ?

## Code du sport

Cet extrait du code du Sport (commentaires et analyses juridiques) reprend le concept de la gouvernance idéale d'une ligue professionnelle et illustre parfaitement ce que pensent l'UNFP et les autres familles membres du CA de la Ligue.

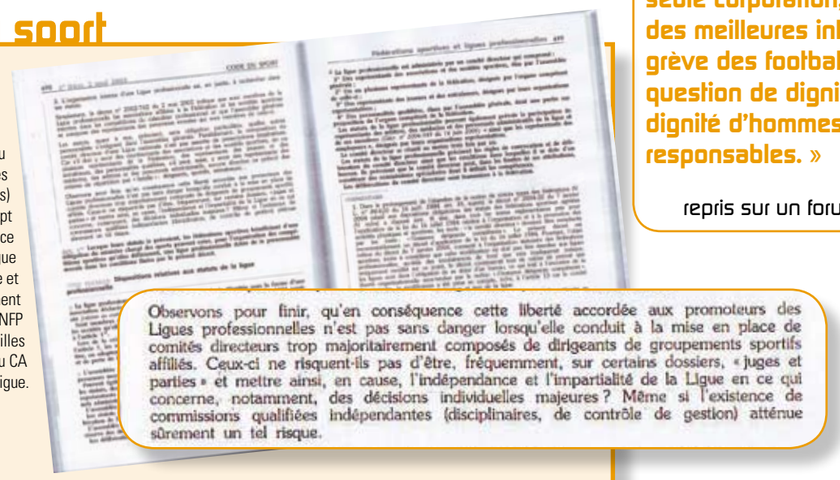

Observons pour finir, qu'en conséquence cette liberté accordée aux promoteurs des Ligues professionnelles n'est pas sans danger lorsqu'elle conduit à la mise en place de comités directeurs trop majoritairement composés de dirigeants de groupements sportifs affiliés. Ceux-ci ne risquent-ils pas d'être, fréquemment, sur certains dossiers, « juges et parties » et mettre ainsi, en cause, l'indépendance et l'impartialité de la Ligue en ce qui concerne, notamment, des décisions individuelles majeures ? Même si l'existence de commissions qualifiées indépendantes (disciplinaires, de contrôle de gestion) atténue sûrement un tel risque.

**« Un sportif doit-il faire abstraction de son esprit critique et de sa participation civique sous le fallacieux prétexte qu'il est grassement rémunéré ? Un joueur de foot ne serait pas un citoyen comme un autre et devrait laisser à d'autres le pouvoir de décision qui le concerne au premier plan ? L'argument des hauts revenus tient d'autant moins que les revendications ne portent pas sur des problèmes de salaires ; elles relèvent de la représentation politique, au sens premier du terme. Dans un pays démocratique, une institution ne peut pas être trustée par une seule corporation, même dotée des meilleures intentions. Une grève des footballeurs est une question de dignité, de leur dignité d'hommes, de citoyens responsables. »**

(Philibert Galice
repris sur un forum de discussions)

## La grève de 1972…

# Une petite, mais une vraie révolution !

Le feu couve depuis l'été. L'approche de la fin de la période probatoire de trois ans depuis l'adoption, en 1969, du contrat à durée librement déterminée poussent les dirigeants, soutenus par le Groupement - l'ancêtre de la LFP -, à modifier unilatéralement les termes du statut professionnel.

En novembre 1972, face au mépris des dirigeants et à leur refus de revenir aux accords signés trois ans plus tôt, l'UNFP, de guerre lasse, décide l'organisation d'une Assemblée générale extraordinaire. Ce congrès s'inscrit comme les états généraux du football professionnel français. Les patrons s'attaquent aux avantages acquis de haute lutte, et il faut que tous les footballeurs réagissent.

C'est ce qu'ils font. Tous viennent à leurs frais au Congrès, qui se tient à Versailles, les 27 et 28 novembre, preuve d'un engagement syndical volontariste et fort, alors que la majeure partie des clubs le leur interdit formellement et qu'ils organisent, à la va-vite, des matches amicaux afin d'empêcher les joueurs de se rendre en région parisienne.

Les footballeurs votent la grève !

Avant même que ne s'engagent les discussions, une résolution est votée. Elle stipule en substance : "Si un seul joueur présent à Versailles est sanctionné par son club, tous les footballeurs français se mettront en grève."

Lorsque que l'UNFP apprend la suspension de tous les Lyonnais présents à Versailles, notre syndicat suit la résolution votée lors du congrès.

La grève des joueurs est déclenchée le 2 décembre.

Encore faut-il en sortir vainqueur !

Le lundi suivant, L'Equipe, qui soutient pourtant les dirigeants, titre : « Première manche à l'UNFP ! ».

L'appel à la grève

Quand l'UNFP mobilise…

Bouyer : « On ne transigera pas »

Ministre des Sports, Joseph Comiti provoque alors une réunion entre toutes les parties intéressées pour régler le conflit au sein du football français. Il demande également un rapport sur l'état du football national à Philippe Seguin, un jeune énarque passionné de sport. Les dirigeants promettent de participer à l'élaboration d'une charte du football, véritable convention collective, et annulent les décisions prises unilatéralement. Le championnat et le jeu reprennent leurs droits…

Avec le recul, cette grève restera comme une étape primordiale dans l'évolution du football français. Le rapport Séguin, largement inspiré des propositions de l'UNFP, l'ouverture d'esprit ressentie à la Fédération avec l'émergence de Fernand Sastre, qui deviendra le grand président que l'on sait, et la création de la Charte du football professionnel en 1973 constituent les parties émergées de l'iceberg.

Cette grève, la première de l'histoire à être menée en Europe par des footballeurs, a été une petite révolution.

Une petite, mais une vraie révolution !